

Ecole élémentaire Voltaire

CONSEIL D'ECOLE du vendredi 14 juin 2013 18h15-20h15

Organisation administrative

- Effectifs rentrée 2013
290 élèves à ce jour. 4 de moins qu'en 2012. 11 classes + 1 CLIS
- structure de l'école
 - 2 CP, 1 CP/CE1, 2 CE1, 2 CE2, 2CM1, 2 CM2, 1 CLIS
 - 52 CP - 64 CE1- 57 CE2 – 55 CM1 – 47 CM2
 - Les classes sont en cours de constitution. Leur composition peut être modifiée jusqu'à la rentrée.
- Crédits de fonctionnement
 - **élémentaire: fournitures + livres scolaires + langues vivantes: 35,23 €+ 0,85€pour la pharmacie.**
 - classes spécialisées: fournitures + livres scolaires: 33,09 €+ 0,85€pour la pharmacie.
Les listes de fournitures ont été transmises à la PEEP en vue de commandes groupées via une association. La FCPE demande d'avoir accès aux listes
- calendrier scolaire
Vacances d'été le 5 juillet au soir
Rentrée des enfants le mardi 3 septembre

Calendrier - année scolaire 2013-2014

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants (*)		Lundi 2 septembre 2013	
Rentrée scolaire des élèves (**)		Mardi 3 septembre 2013	
Vacances de la Toussaint		Samedi 19 octobre 2013	
		Lundi 4 novembre 2013	
Vacances de Noël		Samedi 21 décembre 2013	
		Lundi 6 janvier 2014	
Vacances d'hiver			Samedi 15 février 2014
			Lundi 3 mars 2014
Vacances de printemps			Samedi 12 avril 2014
			Lundi 28 avril 2014
Début des vacances d'été (***)		Samedi 5 juillet 2014	

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée. (**) Une journée de cours sera rattrapée :

2°) Une journée de cours doit être rattrapée. Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :

- soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée ;

- soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée.

Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi soir.

Organisation pédagogique - Actions éducatives

- Suivi des enfants en situation de handicap : contrats des AVS (Question FCPE)
La réunion PPRE
- 1) Suivi des enfants en situation de handicap : contrats des AVS (individuelle, collective, mutuelle) reconduits pour la rentrée ? Quel impact de la suppression des subventions sur le recrutement d'AVS par le département ? (Question FCPE)

Il est prévu des recrutements pour que les enfants ayant d'une notification d'heures d'AVS aient un AVS pour couvrir ce besoin, dès la rentrée dans la mesure du possible. Pas d'information supplémentaire à ce jour. Les représentants et les parents concernés seront informés à la rentrée.

- 2) La réunion PPRE passerelle a-t-elle eu lieu ? (Question FCPE)
 - *La réunion CM2/6ème a eu lieu. Les enfants pour lesquels un PPRE passerelle devra être rédigé, ont été listés. Les PPRE seront transmis au collège ainsi que les résultats des évaluations.*
 - *Le livret personnel du socle commun fait également partie des éléments transmis.*
 - Les enfants en situation de handicap ont-ils été intégrés, conformément à l'engagement de l'IA sur ce sujet en 2011-12, intégrés à cette réunion ?
 - Les enfants en situation de handicap ont-ils une "fiche" (comme celle pour les élèves bénéficiant d'un PPRE) pour permettre le suivi des mesures pédagogiques (engagement 2011-12) ? (Question FCPE)
 - *Les enfants en situation de handicap ont un PPS qui sert de document « passerelle ». Le PPS comporte un volet scolaire qui est plus complet que le PPRE.*
 - Les parents peuvent-ils prendre connaissance de cette fiche indiquant, comme pour les PPRE), pour permettre aux familles de faire le lien entre l'école et les autres pôles de soins ou rééducation dont bénéficie leur enfant ? (Question FCPE)
 - *Les PPRE sont signés par les parents, ils ont donc connaissance du contenu du PPRE . Le lien entre les différents partenaires se fait lors de la tenue d'équipes éducatives.*
 - Bilan aide personnalisée. (Question FCPE)
 - *Fréquentation régulière pour la majorité des enfants. Ce temps est très apprécié des enfants et des enseignants et permet une bonne entrée dans les activités scolaires de la journée.*
 - *L'aide personnalisée a concerné _____ enfants cette année.*
 - *Les Activités Pédagogiques complémentaires remplaceront l'aide personnalisée dès la rentrée 2013, à raison de 36h pour l'année (contre 60h actuellement).*
 - *Une partie de ces 36h sera destinée à poursuivre l'aide aux élèves en difficultés scolaires.*
 - Stage de remise à niveau
 - *Les enseignants font la proposition aux familles. Le retour des inscriptions doit être fait à l'IEN le 14 juin.*
 - *Les stages auront lieu à l'école Jules Ferry en raison des travaux à Voltaire. 5 matinées de 3 h Du 8 au 12 juillet et du 26 au 30 aout.*
 - Evaluations nationales
 - *Les évaluations sont été passées par tous les CE1 et par une partie seulement des élèves de CM2. Les résultats seront communiqués à chaque famille concernée.*
 - *Il n'est pas prévu cette année de traitement statistique, donc pas de « remontée » au niveau académique.*
 - *Les résultats seront transmis à l'IEN locale si elle en fait la demande, comme outil de pilotage de la circonscription.*
 - *Elles servent néanmoins d'outil à l'interne, afin d'adapter des actions pédagogiques du projet d'école aux besoins des enfants. Ces besoins sont mis en lumière par l'analyse qui en est faite par les enseignants.*
- FCPE : Destination des CM2 ? : 80% Matisse, 5 élèves vont au collège dans le privé ; 4 élèves pour Mandel
- Les bénéficiaires (pédagogiques et autres) tirés des activités en classes vertes et atelier escalade, par ex. (Question FCPE)
Les parents souhaitent avant tout une information sur le déroulement de ces projets.

Du point de vue pédagogique, les compétences visées par les activités physiques et sportives s'inscrivent dans 2 piliers du socle commun : 6. Compétences sociales et civique ; 7. Autonomie et initiative. Des projets comme ceux énoncés permettent de valider des compétences en offrant des situations plus diversifiées que les situations de classe.

- Rased ; un maître G a-t-il été recruté pour la rentrée 2012-13 ? (EN) (Question FCPE)

Pas de maître G recruté. Pas de fermeture de poste

- Les APC (activités Pédagogiques complémentaires)

Voir réponse « aide personnalisée ». Un groupe de travail de directeurs se réunit avec l'inspectrice afin de proposer plusieurs types d'organisations et de contenus.

Elles seront présentées aux parents à la rentrée.

- Fête de fin d'année, chorale

Belle réussite du spectacle des chorales. Une lettre de remerciements a été adressée à M. Le Maire. L'auditorium a été loué. Le service éducation prend en charge la rémunération du régisseur. La coopérative de l'école participe à hauteur 200€ pour rémunérer le personnel de sécurité.

Une reconduction est envisagée pour l'an prochain.

Un DVD a été gravé et peut être proposé aux parents qui le souhaitent le dupliquer.

Il est rappelé que ce DVD ne doit faire l'objet d'aucune diffusion sur internet ou autres réseaux publics.

- La FCPE s'étonne que la coopérative doive participer financièrement à cette opération. L'équipe a considéré que c'était une mise en valeur du projet d'école, et que la coopérative est dans son rôle en finançant de telles actions .

L'organisation d'une manifestation annuelle "fête de l'école" avec participation de tous les intervenants (HTS, Clavim...) sur une seule date en 2013-14 pourrait-elle être envisagée au vu du peu d'engagement de la communauté éducative pour la kermesse (pour rappel, Chorale de l'école, fête du Clavim, fête des HTS et kermesse sont organisés à des dates et lieux différents) ? (Question FCPE)

Les manifestations citées ne sont néanmoins pas de même nature.

La chorale ou les présentations de spectacles ou expositions des classes sont la restitution d'un travail pédagogique, parfois de toute l'année. Ils ne peuvent pas être mis sur le même plan qu'une kermesse. Les enseignants sont, de fait, et c'est normal, fortement engagés dans ces manifestations à destination des familles. Ils souhaitent également dissocier ces événements d'autres, pour en garder un caractère plus scolaire.

Toutefois l'organisation d'une fête commune pourrait être facilitée par la loi sur les rythmes scolaires. Dans le cadre de cette loi, le Projet Educatif Territorial (décliné sur l'école) cadre le partenariat entre l'école et les partenaires municipaux et associatifs. Nous serons amenés à travailler en plus étroite collaboration et une éventuelle fête en commun ne serait donc pas exclue. Son caractère festif ne permettrait pas d'événements d'autre nature.

Pour la kermesse de cette année, la FCPE regrette le peu d'engagement des parents en général et propose de réfléchir à un changement de formule de cette fête.

La PEEP suggère également d'en changer la date.

- PPMS (plan particulier de mise en sûreté) Un exercice sera réalisé avant la fin de l'année. Il est prévu, à partir de la rentrée 2013, que l'exercice ait lieu dans le premier mois (comme l'exercice incendie)
- Réunion d'information pour les nouveaux parents
 - Réunion programmée le lundi 24 juin à 18h. Une information est passée dans les trois maternelles du secteur. Les fédérations pourront venir faire une information à cette occasion.
- Etude dirigée (point non abordé lors du conseil d'école du 26 février) (Question PEEP)

- Des parents s'aperçoivent que leurs enfants n'ont parfois pas terminé leurs devoirs pendant l'étude. Outre que cela ne leur semble pas normal, ils souhaiteraient en être informés par la personne qui surveille.

La PEEP avait déjà soulevé ce point l'an dernier et avait proposé une fiche de liaison. Celle-ci, très simple, pourrait ne comprendre que quelques colonnes (date / devoirs terminés ou non (à cocher) / commentaires éventuels (ex : enfant distrait, dissipé, bavarde....)). Celle-ci pourrait-elle mise en place ?

Il n'est pas envisageable de mettre cela en place pour tous les enfants de l'étude. Pas assez de temps pour renseigner et lourdeur du dispositif.

M. Guelton s'interroge sur « qu'est-ce que terminer son travail ? »

Nous pouvons mettre en place une sorte de message à destination des parents lorsque les leçons n'ont pas été faites. Cela concerne peu d'enfant chaque jour. Il faudra encore que l'enfant accepte de montrer ce message à ses parents.

Proposition de « billet message »

: Etude du : _____

Ce jour, votre enfant

- N'a pas pu terminer son travail
- A perturbé le déroulement de l'étude

A contrario, d'autres enfants terminent rapidement leurs devoirs puis peuvent être tentés de dissiper les autres. Pour ces enfants, serait-il possible de mettre à disposition des surveillants des feuilles de travail libre (dont disposent les maîtres)

Difficile, car il faudrait que chaque animateur dispose de travaux pour tous les niveaux de classe.

et/ou d'étendre l'ouverture de la BCD (mais d'après ce que nous avons compris elle est ouverte en alternance aux cycles 2 et 3).

Pas de grosse affluence en BCD (A voir)

Les animateurs d'étude disposent de feuilles de dessin.

- Point sur les comptes de coopérative
 - A ce jour, 2074€. Bénéfice des photos de classe : 420€
- ENT : un guide d'utilisation sera-t-il distribué aux parents dès la rentrée ?
Un guide est prévu et sera distribué aux familles.
Des ordinateurs pourraient-ils être mis à disposition dans le hall de l'école afin que les parents n'en disposant pas ou n'étant pas en capacité d'utiliser l'outil puissent prendre connaissance des info transmises par l' ENT ? (Mairie)
(Question FCPE)
- *L'ENT ne remplacera pas les informations transmises par voie « papier ».*
- *La mairie réfléchira à cette demande mais souligne que des dotations de matériel « reconfiguré » existent déjà. Des familles avec peu de ressources peuvent en bénéficier (projet mené avec l'action sociale)*

Présentation de l'emploi du temps envisagé pour la rentrée 2014, avant décision municipale.

- M. Knusmann rappelle que le processus a été entamé en 2011 sur Issy, qu'il a fait l'objet d'une longue concertation, et que c'est un Projet de compromis qui sera adressé au Directeur académique;
- FCPE : Il y aura-t-il d'autres moments de concertation ? Pas sur le projet en lui-même.
- PEEP : Les parents pourront-ils venir les chercher avant 17h45 ?
 - Mairie : A 15H45 et après le goûter ;

- FCPE : quant au centre de loisir, possibilité de regroupement si nombre insuffisant Comment seront acheminés les élèves des écoles dont moins de 10 élèves seront inscrits au centre de loisir, ne justifiant pas l'ouverture d'un centre de loisir, vers le centre de loisir sur lequel ils seront regroupés ?

Réponse = les animateurs du centre de loisir viennent les chercher.

- Mairie :
 - o Le projet éducatif territorial remplace le Projet éducatif local, il sera à affiner ;
 - o Il faut profiter de l'environnement proche de l'école : gymnase, conservatoire, ...
 - o FCPE : Quels sont les membres de ce PEdT ?
 - IEN, fédérations de parents, associations, Clavim, services municipaux
- Pour l'école :
 - o Les Heures APC sont à placer en fonction du projet;
 - o Elles ne peuvent pas se tenir sur la pause méridienne, mais le matin (8h15) ou le soir après la classe APC, après ;
 - o Possibilité de concentrer les heures sur des périodes spécifiques.
 - o Pour les élèves en difficulté, pour une aide méthodologique, et autour du projet d'école ;
 - o Gestion souple ;
 - o FCPE : effectif de l'APC ?
 - M. Burnichon : selon !
 - o FCPE : Décaler pour APC dans une pause méridienne, si accord équipe pédagogique ?
 - Mairie : Difficile car il faudra tout décaler ;
 - o Mairie : Dans PET, une évaluation du système ;
 - o FCPE : L'enfant au centre du projet ;
 - Mairie : Si parents qui travaillent tous les deux et loin, il faut concilier ;
 - o APC commence dès la rentrée 2013 ;
 - o M. Burnichon : Un groupe de directeurs vont construire un projet avec contenu et possibilité d'organisation ;
 - o PEEP : Mutualisation des compétences pour l'APC ?
 - o L'équipe : Cela existe déjà !
- Présentation de Mme Schneider, chargée de mission Pour le plan Educatif territorial.

Questions aux autorités municipales

- Dotation en matériel informatique. Quel matériel accordé à Voltaire ?
 - o L'école bénéficiera de l'installation de deux VNI (Vidéoprojecteur Numérique Interactif). Ils seront installés dans les classes des enseignants ayant été formés (M. Beaume et M. Guelton).
 - Les enseignants auront-ils un ordinateur portable pour accompagner le VNI (comme c'est le cas pour les TNI) ?
 - M. Knusmann prend note et apportera une réponse ?
 - o La classe mobile sera renouvelée par une classe mobile avec 14 tablettes (IPad)
- Information sur les travaux d'été
 - o Peinture du hall, de l'escalier et des circulations, 1^{er} et 2^{ème} étage.
 - o Travaux de rénovation de la verrière ;
 - o Les enseignants demandent le lavage des rideaux des classes ; La demande sera transmise.
 - o
 - N.B. L'école ne pourra donc pas accueillir les Stages de Remise à Niveau d'été
- Entretien du jardin et partenariat avec GPSO

Un problème d'interlocuteur n'a pas permis que le jardin soit entretenu cette année. Suite au conseil d'école, une équipe de jardinier est venue et a défriché et nettoyé le jardin. Des plantations ont été réalisées par les élèves en suivant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

P. Burnichon